

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1188 portant autorisation de transfert des restes mortels de M. Janet (Gustave).

n° 1188

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date de publication
28 septembre 1953

Date du numéro
1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Jamet (Gustave), décédé à Djibouti le 2 septembre 1953 à bord du pétrolier « Artine », et actuellement entreposés au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière de Ouistreham. Les dépenses occasionnées par le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de l'inhumation seront supportées par la Compagnie de l'Afrique Orientale.